DÉPARTEMENT
HAUTES ALPES

MAIRIE DE MANTEYER

O54OO MANTEYER

Objet : Conseil Municipal du 20 juin 2025

DEBUT DE SEANCE : 17h35

Appel des élus :
Nelly BETEILLE - Chantal CELCE - Joelle IMBERT - Antoine LEMAGADURE - Claude LEVY - Robert PAUCHON - Michel PONS

Absents excusés représentés : Vincent BUMAT (pouvoir à Joëlle IMBERT) - Simon FLEURY (pouvoir à Nelly BETEILLE) - Pablito LORIDON (pouvoir à Claude LEVY)

Absents excusés : néant

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 7, que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Nelly BETEILLE est désignée secrétaire de séance

Déclaration de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire réaffirme que la situation à Gaza est particulièrement inacceptable et qu'avec, depuis quelques jours, les frappes israéliennes sur l'Iran, la situation ne fait que se dégrader. Monsieur le Maire redit toute sa solidarité avec les civils de Gaza victimes d'un génocide.

ORDRE DU JOUR :

- **Point 1 : <u>Approbation du PV du Conseil Municipal du 04/06/2025</u>**

Monsieur le Maire rappelle les sujets pour lesquels le Conseil Municipal a délibéré le 4 juin dernier :

- l'admission en non-valeur au budget de l'eau
- La modification du tableau des emplois pour permettre d'ouvrir le poste de Secrétaire de Mairie à un agent de catégorie B (actuellement poste en catégorie C)
- l'adoption du règlement intérieur pour les activités proposées aux séniors de la Commune
- l'adoption de la participation financière de la Commune pour la sortie prévue pour les seniors le 26/06/2025
- l'approbation du projet d'aménagement de la forêt Communale de Manteyer porté par l'ONF pour la période 2025-2044.
- La modification de la durée de convention de participation pour le risque Prévoyance avec le CDG 05.

- Une décision de non-intention d'aliéner par la Commune pour une maison située au jardin de Céüse.

Monsieur Robert PAUCHON demande la parole et indique que n'ayant pas participé à ce Conseil Municipal il choisit de s'abstenir.
Par ailleurs, alors que dans les échanges du 04/06 il est indiqué que depuis de nombreuses années la Commune n'était plus représentée au Conseil d'école de La Roche des Arnauds, Dorine TESSA, était en charge des relations avec les écoles et d'après lui elle a participé à 2 ou 3 conseils d'école. Madame Chantal CELCE, adjointe en charge des sujets scolarité, répond que c'est lorsqu'elle s'est présentée au Conseil d'école que la Directrice lui a indiqué qu'au cours de ces 7 dernières années Manteyer n'avait été représenté qu'une fois.
Enfin, concernant la participation de la Mairie pour un élève de Manteyer scolarisé à l'école de La Calandreta à Gap pour l'année 2024-2025 il avait été prévu de délibérer pour payer la même somme que ce qui est payé à l'école de La Roche des Arnauds soit 800€ mais que cette délibération est restée sans suite après sa démission et celle des adjoints.
Madame Chantal CELCE, indique qu'elle est désormais en lien avec l'école et que l'ensemble des créances dues par la Commune à cette école seront prochainement régularisées.

Monsieur le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin dernier.

Le PV est adopté :

Contre : ***Abstention : 1 (Robert PAUCHON)*** ***Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)***

- **Point 2 : <u>Avenant au marché d'eau potable de l'UDI de Céüse</u>**

Monsieur le Maire rappelle que ce marché concerne les travaux sur le réseau d'eau potable sur l'UDI de Céüze pour permettre le traitement de l'eau potable et rendre le prélèvement conforme aux attentes de l'Agence de l'Eau.
Le marché a été attribué à DJTP pour un montant de 99 880€ HT
A l'été et l'automne 2024, l'ouverture des tranchés pour refaire le réseau d'eau potable a été beaucoup plus complexe que prévue avec la découverte d'autres réseaux, y compris réseaux secs et regards. Aucune cartographie correcte des réseaux n'existait pour indiquer précisément où faire les nouvelles tranchées.
2 semaines de travail supplémentaire ont ainsi été nécessaires pour les équipes afin d'identifier les différents réseaux.
De plus, les ouvertures des tranchées ont été bien plus importantes que prévue : 70-80 cm prévus pour 100-120cm réalisés
Enfin, à l'Automne 2024, alors que DJTP terminait les travaux sur les réseaux, l'entreprise a dû intervenir en urgence pour terminer le raccordement à l'assainissement de la maison d'un particulier aux Gallices. Le chantier de Céüse a alors été interrompu au profit de celui des Gallices.
Au moment où l'enrobé des 2 chantiers aurait pu être fait les températures ne permettaient plus de réaliser les travaux.
Une réunion a eu lieu en Mairie en présence de Monsieur le Maire, des 1ère et 2ème adjointes et de Claude LEVY en charge de la Commission Travaux-Eau-Assainissement. Le Maitre d'œuvre et le représentant de DJTP étaient également présents.
Le Maitre d'Œuvre confirme que le présent avenant vient rémunérer des travaux complémentaires rendus nécessaires.
La justification de ces travaux indiqué sur l'avenant est :

- La présence de nombreux réseaux publics communaux non recensés dans les DT/DICT, ayant eu pour conséquence une adaptation importante des tranchées en cours de réalisation, générant des surlargeurs ;
- Le décalage de la fin des travaux à l'été 2025, en raison de l'attente liée à la réalisation des travaux de raccordement électrique sous maîtrise d'ouvrage de TE05 ; Initialement programmés en 2024, puis décalés à 2025 ; Qui ont eu pour conséquence d'exposer les tranchées non revêtues en 2024 à une saison hivernale, au gel, au dégel et aux opérations de déneigement qui ont dégradé de nouvelles surfaces de revêtements.

À ce jour, les surfaces de revêtement à reprendre représentent une dépense totale de 13 500,00€ HT soit un écart de 8 880€HT.

Monsieur Robert PAUCHON s'étonne de cette plus-value alors même qu'il était initialement prévu que certains travaux, initialement prévus, ne seraient pas faits créant ainsi des moins-values.

Monsieur le Maire indique que la liste des plus-values et moins- values a été faite précisément par le Maitre d'œuvre en dehors de cette problématique d'ouverture des tranchées et que les plus-values sont là encore supérieures aux moins-values mais que l'entreprise est d'accord pour considérer qu'on en reste là. L'intérêt de la Commune est ainsi privilégié.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver cet avenant :

Contre : ***Abstention :*** ***Pour : 10 (dont 3 pouvoirs)***

Questions diverses :

Monsieur Robert PAUCHON indique qu'il a plusieurs interventions à faire :

- ✓ Il demande si, dans les travaux à finir sur le réseau eau-assainissement des Gallices/Allemands, il ne serait pas judicieux de prévoir la consolidation de la partie de la route au-dessus du Canal, en sécurisant et élargissant un seul côté sur le chemin pour que les tracteurs et camions ne risquent pas d'effondrer la chaussée.
  Claude LEVY indique qu'il est désormais en lien avec l'Agence technique départementale de Veynes et qu'il verra avec eux pour évaluer les travaux. Une demande de subvention pourrait être demandée sur l'enveloppe cantonale : à vérifier lorsque les travaux à réaliser seront identifiés et chiffrés.
- ✓ Il demande également, en sa qualité de représentant désigné pour la Commune à la Commission de contrôle des listes électorales, que lui soit communiqués le nom du délégué de l'administration désigné par le préfet et le nom de celui désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.
  Monsieur le Maire indique que la secrétaire de Mairie pourra lui communiquer ces informations.
- ✓ Concernant la communication faite auprès des habitants après le vote du budget, Monsieur PAUCHON indique qu'il a dû s'expliquer auprès de certains habitants concernant les propos tenus dans cette communication laissant entendre que l'équipe municipale précédente n'avait rien fait. Monsieur PAUCHON prend l'exemple des PAV qui ne sont pas installés sur la Commune et précise que si rien n'a avancé c'est essentiellement parce que la CCBD n'a elle-même pas avancé mais qu'en aucun cas il s'agit de l'inaction de l'ancienne équipe.

Monsieur le Maire précise à Monsieur PAUCHON qu'il ne s'agissait en aucun cas d'accuser qui que ce soit d'inaction mais plutôt de faire un état des lieux factuels des dossiers d'envergure pour la Commune et de leur point d'avancement.
Madame Joëlle IMBERT, 1ere adjointe regrette qu'il n'y ait pas eu de « passation » des dossiers au moment du changement d'équipe. Monsieur PAUCHON précise alors qu'il aurait fallu lui poser des questions et que Georges ALLEMAND, ancien 1er adjoint s'est rendu disponible pour la nouvelle équipe pour les dossiers eau et finance.
Madame Nelly BETEILLE, 2ème adjointe confirme que Monsieur ALLEMAND a été très aidant pour expliquer les dossiers concernant les travaux et pour le suivi budgétaire de la Commune mais, en dehors de tableaux de suivi qu'il avait lui-même élaborés, il a été très difficile, voire impossible de retrouver les documents officiels de la Commune concernant les affaires courantes : le dossier complet des travaux de l'eau notamment était introuvable. Monsieur PAUCHON a alors indiqué être très surpris parce que tous les documents étaient reçus sur la boite mail de la Commune ou la sienne ou celle des adjoints mais que tout était redirigé vers la Commune.
Madame BETEILLE précise que la boite mail n'a effectivement pas été consultée au regard du travail que cela aurait représenté et qu'il a fallu 3 mois de rangement du bureau du Maire et du secrétariat, y compris des dimanches entiers, pour s'y retrouver et que malgré cela des documents sont restés introuvables.

FIN DE SEANCE : 18h14

Le Maire
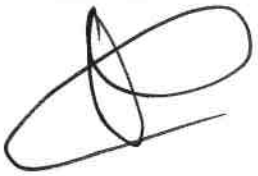
Michel PONS